

Centre Culturel Pierre Bayle - Travaux de mise en sécurité - Adoption de l'Avant-Projet Sommaire (APS) - Autorisation de signature des marchés de travaux - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

1) Chronologie de l'opération

Dans l'objectif d'améliorer la sécurité du Centre Culturel Pierre Bayle, un diagnostic sécurité incendie a été commandé au bureau de contrôle APAVE en février 2000.

Sur la base de ce diagnostic, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour retenir un bureau d'études pluridisciplinaire chargé du dossier de mise en sécurité. Le Cabinet d'études BETIC a été retenu par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, le bureau APAVE assurant pour sa part une mission de contrôle technique.

Par ailleurs, la visite périodique de contrôle de l'établissement a confirmé la nécessité de réaliser ces travaux d'amélioration de sécurité.

La commission ERP/IGH du Doubs, réunie en Préfecture le 15 mars 2001, a approuvé ce rapport, assorti notamment de la prescription suivante :

«...Emet un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du 2^{ème} étage et des combles de l'établissement...».

Le programme de travaux proposé par le bureau d'études et validé par le contrôleur technique, a été présenté au rapporteur de la Sous-Commission ERP/IGH du Doubs le 25 juin 2001.

Les grandes lignes du programme de travaux d'amélioration de la sécurité sont les suivantes :

- cloisonnement et désenfumage des cages d'escaliers, de la salle de prêt adulte,
- traitement de tous les locaux à risques moyens (rangements, réserves livres, stockages divers, local machinerie dans les combles),
- complément ou mise en place d'un éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement,
- mise aux normes de la chaufferie,
- création de recoupement dans les combles afin de diminuer les surfaces à 300 m²,
- remplacement de portes (coupe-feu),
- modification d'un escalier,
- levées des observations émises par le bureau de contrôle APAVE sur les installations électriques.

Depuis courant mars, en complément du programme d'amélioration de la sécurité, il a été également élaboré en collaboration avec M. PERRET, Conservateur Général des Bibliothèques et Archives, un programme d'aménagement des locaux dont les grandes lignes sont les suivantes :

1) Réaménagement de la section enfantine au rez-de-chaussée en supprimant le logement du gardien et en l'ouvrant par la même occasion sur l'accueil (amélioration de l'accueil du public), création d'un bloc sanitaires pour le personnel, pour le public ainsi que pour la section enfantine. Le local transformateur a été transféré à côté de la chaufferie.

2) Modification des sanitaires du 1^{er} étage, affectation au personnel.

3) Aménagement du 2^{ème} étage (amélioration des conditions de travail), création de bureaux et de sanitaires (les travaux du 2^{ème} étage seront assurés en maîtrise d'oeuvre interne par les services Bâtiment et Electricité-Chauffage de la Ville de Besançon)

4) Création d'un local informatique dans les combles (maîtrise d'oeuvre interne par les services Bâtiment et Electricité-Chauffage de la Ville de Besançon).

2) Estimation prévisionnelle

A/ Etudes (bureau d'études techniques, contrôleur technique etc.)

700 000 F TTC (106 714,31 €)

B/ Travaux

6 800 000 F TTC (1 036 653,30 €)

TOTAL

7 500 000 F TTC (1 143 367,60 €)

Un crédit de 1 000 000 F TTC a été inscrit au BP 2001.

3) Calendrier prévisionnel

- Septembre 2001 : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et dépôt de la déclaration de travaux
- Novembre 2001 : remise du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Décembre 2001 : lancement de la consultation
- Février 2002 : choix des entreprises
- Fin Février 2002 : notification des marchés
- Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois (réalisation des travaux par tranches en site occupé).

Phasage prévisionnel

* **phase 1** : RDC + combles + circulations
+ cages d'escaliers

Durée estimée : de 6 à 8 mois

Estimation : 4 700 000 F (716 510,38 €)

1 A - Sécurité :

Estimation : 3 200 000 F (487 836,85 €)

1 B - Aménagement :

Estimation : 1 500 000 F (228 673,52 €)

* **phase 2** : 1^{er} étage

Durée estimée : de 3 à 5 mois

Estimation : 1 200 000 F (182 938,82 €)

* **phase 3** : 2^{ème} étage

Durée estimée : de 3 à 5 mois

Estimation : 1 600 000 F (243 918,43 €)

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet présenté et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant vocation à participer à la rénovation de ce type d'équipements et inscrire aux budgets 2002 et suivants le complément de financement de 6 500 000 F TTC (990 918,61 €),
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.321.1321/1322/ 1323/1325.01606.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.321.2313.01606.33000 et autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

«M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste prendre prétexte de ce projet de délibération sur les bibliothèques pour attirer l'attention du Conseil Municipal et la vôtre sur le fait que les bibliothèques ne vont pas très bien, on sent des frémissements. Ça fait plus d'un an quand même que le monde des bibliothèques bouge et j'aimerais bien qu'on tire profit du départ du directeur actuel pour remettre à plat le fonctionnement et éventuellement engager une concertation un peu plus efficace.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Michel ROIGNOT. La concertation a eu lieu car j'ai reçu effectivement quelques courriers et j'ai demandé à Michel ROIGNOT qui s'en est acquitté immédiatement de recevoir les personnes qui avaient écrit. Donc il va vous faire le point par rapport à cela mais la concertation est largement engagée.

M. Michel ROIGNOT : Tout d'abord, je voudrais rendre hommage au directeur qui part, qui était là depuis deux ans et qui était un très grand directeur de bibliothèques. Il a rempli toutes les missions que les élus lui avaient demandées et il a respecté le cadre que notamment depuis six mois je lui avais demandé d'appliquer concernant une réflexion sur les plages d'ouverture, notamment de la Bibliothèque Pierre Bayle qui, il faut le rappeler, n'ouvre pas plus de 30 heures par semaine. Je considère que du point de vue de l'utilisateur que je suis et du responsable politique que je suis, ceci n'est pas admissible et donc je lui ai demandé de réfléchir pour qu'on puisse, en discussion et sur le moyen terme, changer cela et proposer aux Bisontins une ouverture de cette bibliothèque, 34, 35, 36 heures, de l'ouvrir quand les Bisontins peuvent y aller et d'envisager notamment pour cela qu'on puisse une fois par semaine avoir une soirée, pas jusqu'à minuit, mais une soirée d'ouverture pour que les gens qui dans la journée travaillent et ne peuvent pas aller à la bibliothèque, puissent s'y rendre le soir jusqu'à 19 heures, 20 heures, c'est en discussion. Naturellement, dès qu'on propose ce type d'objectif qui change, qui tranche sur le passé, des oppositions se manifestent et je les accepte. J'accepte que tout le monde ne soit pas d'accord sur cet objectif mais il faut en discuter et ne pas revenir sur des problèmes d'arrière-garde ou des problèmes qui ne sont pas posés pour noyer le poisson. Je considère que depuis trois mois un certain nombre de personnes veulent noyer le poisson, eh bien je ne marche pas et je maintiens ce cap-là. J'en ai parlé avec le Maire. Très clairement dans les bibliothèques nous allons tenter de remettre les choses pour que l'ouverture au public, les plages d'ouverture et notamment à Pierre Bayle soient agrandies et donc le directeur qui s'en va a travaillé sur ces objectifs depuis six mois que je travaille avec lui. Cela passe, pour qu'on puisse y arriver, naturellement par la concertation, par le type de travaux qu'on propose aujourd'hui qui concernent non seulement des aménagements de sécurité mais aussi des réaménagements des locaux eux-mêmes de manière à ce qu'on puisse mieux accueillir, mieux recevoir le public. Cela passe aussi, et je le dis puisque la question est posée, par le fait que nous aurons à travailler sur le recalibrage

des catégories d'emplois. Comme j'ai pu le dire la semaine dernière, nous avons dans cette ville et c'est le fruit de l'histoire, au niveau des bibliothèques je dirais, une armée mexicaine qui est composée, quand on prend les catégories fonction publique, de manière totalement, la tête à l'envers. Il y a pratiquement plus de 20 % de cadres A alors que la moyenne nationale dans les bibliothèques est de 7 à 8 % et ensuite les catégories B et C de cette fonction publique sont à 40 et 40, ce qui est aussi disproportionné et non rapporté à ce qu'on peut observer de manière générale dans les bibliothèques municipales en France. Donc l'objectif sera, pour qu'on puisse ouvrir davantage au public, parce que je comprends qu'un conservateur ou qu'un bibliothécaire ne veuille pas passer son temps devant la banque où l'on échange les bouquins parce que ce n'est pas son métier. Je l'accepte, ce n'est pas son métier, donc je ne lui demanderai pas pour l'instant de le faire mais je saisirai l'occasion des postes vacants, des départs en retraite pour recalibrer cela et faire en sorte qu'en recalibrant les catégories d'emplois on puisse mettre davantage de monde à l'accueil du public pour passer les bouquins si je peux employer ce terme-là et faire en sorte que le prêt puisse se faire. Je suis très heureux que cette question soit posée, ce n'est pas le directeur qui est en cause, il a fait ce que je lui ai demandé de faire et finalement j'assume complètement ce qui se passe.

Il y a un problème qui s'est développé à l'occasion d'une décision qui a été proposée dans la concertation, de changement d'affectation interne de deux ou trois personnes. Effectivement, ces personnes contestent qu'on puisse les changer d'affectation, l'une était depuis plus de 20 ans au même endroit et l'autre depuis pratiquement 15 ans. Les changements d'affectation et la mobilité des cadres A, c'est proposé d'ailleurs dans d'autres domaines que les bibliothèques, doivent faire partie de quelque chose qu'il faut maintenant avoir comme une culture pour pouvoir justement inciter les collègues à se rénover et le service public aussi à se rénover. Cette concertation a été enclenchée depuis plus de deux ans, depuis l'arrivée du directeur début 2000, pour envisager comment, en réflexion avec les personnels concernés, on pourrait voir ces changements d'affectation interne. Il ne faut pas dire que les gens ont appris le 25 août que le 1^{er} septembre on allait les «déménager». Ça ne s'est pas passé comme cela. Voilà ce que je voulais dire simplement sur cette question puisqu'on me pose la question sur Pierre Bayle, je réponds complètement sur Pierre Bayle.

M. LE MAIRE : Merci Michel de tes explications. Tu as raison, il faut expliquer. Je me souviens dans une autre vie pas très lointaine où j'étais vice-président du CCAS, lorsque j'avais expliqué par exemple que concernant l'ouverture des crèches, il ne fallait pas que ce soit 8 heures - 12 heures, 14 heures - 18 heures, le personnel l'avait fort bien compris. Après bien sûr il faut s'organiser, il faut qu'il y ait une véritable concertation parce qu'il y a des personnes que ça peut intéresser de venir plus tôt ou de rester plus tard le soir, même pour des problèmes d'organisation familiale. Je dis toujours que la meilleure méthode, le meilleur moyen de défendre le service public auquel je suis, comme la plupart d'entre vous j'en suis sûr, attaché, c'est de faire en sorte qu'il soit performant. Alors il faut se concerter. Michel ROIGNOT a rencontré déjà un certain nombre de personnes, je crois même que ça s'est bien passé d'ailleurs, c'est pour cela que je dis que lorsqu'on explique les choses, les personnes le comprennent. Il faut peut-être y mettre la forme mais on peut faire avancer les choses et expliquer au personnel des bibliothèques qui est un personnel de grande qualité, qu'il faut effectivement peut-être changer les plages d'ouverture. Mais dans l'ensemble cela se passe bien même si ce n'est pas du 100 %. J'ai eu quelques échos, je crois que les explications de l'Adjoint ont fait du bien.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne voudrais pas qu'on se méprenne. Je n'ai pas dit que le directeur était responsable de cet état de fait. Effectivement je pense que le pouvoir politique est le responsable, c'est lui qui donne les orientations. Le problème n'est pas seulement un problème de plages horaires et c'est pour cela que je ne voulais pas entrer dans le détail. Il me semble, enfin moi j'ai perçu comme un malaise sur les conditions de concertation, comme le dit M. le Maire il faut discuter, je crois que la discussion n'a peut-être pas toujours été à la hauteur.

Je crois que les bibliothécaires quelquefois ont l'impression qu'on privilégie l'aspect quantitatif, distribution de livres, et moins l'aspect qualitatif, accueil, aide à la recherche documentaire, etc. mais si on me dit que ce n'est pas le cas, je suis rassuré.

M. LE MAIRE : Vous vous êtes au moins expliqué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 12 octobre 2001.